

# BULLETIN ORDURES MÉNAGÈRES



# SOMMAIRE

- 2 ÉDITO
- 3 FOCUS SUR LE BOIS
- 4 LE PAIEMENT DE VOS ORDURES
- 5 QUE FINANCE MA REDEVANCE ?
- 6-7 COMMENT RÉDUIRE LE POIDS DE MES POUBELLES ?
- 8 LES DÉCHETS DANGEREUX ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

## ÉDITO

Madame, Monsieur,

Notre territoire a depuis **9 mois** généralisé la pesée des ordures ménagères à tout le territoire.



L'opération remplit ses objectifs puisqu'il a été observé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, comparativement au 1<sup>er</sup> semestre 2018 :

- une baisse de **43,5%** (soit 614 tonnes) des ordures ménagères résiduelles
- une augmentation du tri hors verre (sacs jaunes) de **30%** (soit 142 tonnes)
- une hausse de **9%** du verre (soit 28 tonnes)

**C'est 36kg de moins par habitant sur le semestre. Bravo à tous !**

Cette baisse peut largement être imputée à la mise en place du système de levée et pesée des bacs d'ordures ménagères ainsi qu'à la collecte en porte à porte des sacs de tri sur les communes de Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont-sur-Meurthe et Vigneulles.

Tous les habitants du territoire **sont invités à réduire** les tonnages des ordures ménagères, notamment en pratiquant **le compostage extérieur ou intérieur** ; pour cela, la CC3M vous aide financièrement pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

L'ensemble de ces pratiques a des répercussions **écologiques** mais aussi **financières**, puisque la collecte et l'incinération des ordures ménagères seules ont coûté à la collectivité en 2018, **plus de 700 000€**.

Gageons que chacun va poursuivre ses efforts pour continuer à réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles et ainsi continuer à maîtriser les coûts du service des déchets.

**Thierry MERCIER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la CC3M

## LA BARRIÈRE DE LA DÉCHETTERIE DE BAYON EST EN PLACE



La barrière de la déchetterie de Bayon est installée et fonctionne depuis début Août. Elle connaît quelques soucis de connexion, merci pour votre patience.

Les habitants du territoire peuvent désormais se rendre à la déchetterie de leur choix.

Pour rappel, l'accès aux déchetteries de Bayon et/ou Blainville-sur-l'Eau se fait obligatoirement via un badge magnétique.

Si vous n'en avez pas encore, le formulaire de demande de badge est téléchargeable sur notre site dans l'onglet Environnement / Déchetterie, ainsi qu'en Mairie.

C'est 438,46 tonnes collectées sur la CC3M en 2018 au sein des deux déchetteries intercommunales.



Le bois collecté en déchetterie est acheminé au centre de traitement EGGER à Rambervillers dans les Vosges.

Cette usine fabrique des panneaux de bois qui servent à la fabrication de meubles et à l'agencement intérieur.



Après un premier tri, les étapes de traitement du bois recyclé sont les suivantes :

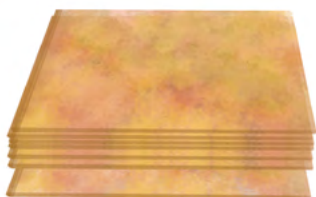
- I. Broyage avec un marteau pour enlever les plus gros indésirables,
- II. Broyage grossier pour extraire la ferraille,
- III. Broyage fin pour extraire les cailloux et les résidus de plastique,
- IV. Tamisage des copeaux de bois pour écarter le maximum de fractions fines d'indésirables.



Il en résulte une sorte de sciure fine qui va pouvoir être utilisée



Le bois que vous avez emmené en déchetterie aura deux exutoires :



- La fabrication de panneaux en bois
- Utilisation comme biomasse dans les chaufferies de l'usine afin de produire de la chaleur et de la vapeur.



Et voilà comment le bois que vous avez déposé en déchetterie peut **se retrouver à nouveau chez vous** :



## LA FACTURE DE REDEVANCE INCITATIVE

La première partie de la facture indique le coût total du service pour votre foyer en fonction de la part fixe (taille du bac, fréquence de ramassage), du nombre de levées et du poids de déchets collectés. La seconde partie détaille les dates des levées ainsi que le poids associé.

Autres informations inscrites sur la facture :

- Période de facturation
- Typologie d'utilisateur (particulier, professionnel,...)
- Adresse de production des déchets
- Modalité de règlement

## LES COMMUNES EN PÉRIODE TEST POUR LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ont été modifiées pour les habitants de Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont-sur-Meurthe et Vigneulles.

### La facturation cette année : la taxe (TEOM)

En 2019, les habitants de ces communes continuent de payer le service des déchets par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée sur la taxe foncière pour les propriétaires et dans les charges locatives pour les locataires.

Département : 540 MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune :

	TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxes GEMAPI	Total des cotisations
propriétés bâties	Taux 2017	6,97%	%	2,12%	17,24%	0,252%	14,59%	%	
	Taux 2018	6,97%	%	2,09%	17,24%	0,25%	14,59%	%	
	Adresse Base ① Cotisation Cotisation lissée ②	1466 102		1466 31	1466 253	1466 4	1466 214		604

Dans cet exemple, la commune X applique un taux relatif au service des déchets de 14,59%. La base de la propriété bâtie est de 1466. Le montant dû pour le service des déchets est donc de 214€



### La période test : redevance incitative (RIEOM)

Depuis le 1er janvier, les usagers de ces six communes sont dotés de **bacs pucés** permettant de comptabiliser le nombre de présentation du bac à la collecte et les poids associés.



L'année **2019** est une **période test** permettant à chacun d'évaluer sa production de déchets. En août, la **première facture dite «test»** vous a été adressée afin de vous donner une **estimation** de ce qu'aurait été votre redevance avec part incitative, sur le 1<sup>er</sup> semestre. Vous pouvez alors comparer ce montant (multipliez par 2 pour obtenir le total sur une année) à celui inscrit sur votre taxe foncière ou vos charges locatives.

# QU'EST-CE QUE JE FINANCE AVEC MA REDEVANCE ?

La redevance sert à **financer l'ensemble du service des déchets auquel vous avez accès**. Cela correspond à la collecte et au traitement des ordures ménagères, du tri sélectif (dans les sacs jaunes ou les bornes à verre) ainsi que tous les coûts liés aux déchetteries et le traitement des déchets qui y sont déposés.

**Pour rappel :** La taille de votre foyer détermine la taille de votre bac d'ordures ménagères et la part fixe qui y est associée : **120L de 1 à 3 personnes ou 240L pour plus de 3 personnes**.

## LA PRÉSENTATION DE VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

**Pour éviter** la facturation de levées supplémentaires, présentez votre bac une fois celui-ci plein. Pour rappel, six levées par semestre sont comprises dans la part fixe, au-delà elles sont facturées **1,50€ par levée**.



**Attention au tassage :** si vos sacs sont trop compactés dans votre bac, il est possible qu'ils restent coincés lors de la collecte et que celui-ci ne soit pas vidé complètement. Le poids du sac coincé n'est pas pris en compte pour cette levée.

Pour être certain que votre bac soit collecté, présentez-le en évidence sur le domaine public (trottoir) et tournez la poignée de transport vers la route. (La serrure rouge vers votre maison)



**Pourquoi ?** Certains habitants ne peuvent pas rentrer leur bac chez eux. L'équipe de ramassage est ainsi sûre de ne pas lever des bacs qui ne doivent pas l'être et donc de décompter des levées inutilement.

**Pour rappel, tous les sacs déposés sur les couvercles ou au pied des bacs ne sont pas collectés car ils ne peuvent pas être pesés.**

## STOP À LA PUB !

Les pubs c'est environ **11kg de papier par personne et par an** (chiffre Ademe). Or la plupart de ces publicités ne sont pas lues et directement jetées... que d'énergie et de ressources gaspillées pour fabriquer du déchet !



**NON** à la publicité et aux journaux d'annonces

**STOP PUB**

*Réduisons vite nos déchets !*

**OUI** à l'info des collectivités

**Merci**

Logo République Française  
Logo Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
Logo Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle

Pour dire **NON** aux publicités indésirables, la Communauté de Communes a refait le plein de stop-pub, rendez-vous dans votre mairie pour vous en procurer !



# COMMENT RÉDUIRE LE POIDS DE MES POUBELLES ?

## LES COUCHES LAVABLES

Un enfant va nécessiter entre **3 800 et 6 000 couches jetables** et produire de **512 à 874 kg de déchets** jusqu'à l'âge de propreté (chiffres Ademe). Les couches jetables représentent **un coût d'achat d'environ 1 225€**. Un nombre croissant de foyers se met aux couches lavables, que ce soit pour des raisons économiques ou écologiques. L'offre de couches et de services associés s'est largement développée.

**Fini les vieux langes, les couches bébé se modernisent !**

**Douces et écologiques**, en polaire, en laine, bambou ou chanvre, avec des motifs colorés, des fermetures à scratch ou à pressions, et munies d'un film protecteur pour les selles... les couches lavables ont bien changé depuis l'époque de nos grand-mères.

### Les avantages de la couches lavables :

#### Le coût

L'achat des couches lavables varie de 400€ à 800€. Entre l'achat des couches et le poids des poubelles, l'économie par enfant peut dépasser 1 000 €. Et une fois achetées les couches lavables peuvent être réutilisées pour un 2ème ou 3ème enfant. €



#### L'environnement



Une bonne utilisation des couches lavables (lavage compris) réduit l'utilisation des ressources naturelles pour leur fabrication, leur transport, et les pollutions induites par leur incinération ou enfouissement

## Rencontre autour de la couche lavable

**Avec une experte de l'association Bou' de Nature,  
Le mardi 5 Novembre 2019 à 18h30 à Damelevières,  
salle communale Nelson Mandela**

Au programme :

- \*Comparatif détaillé couches jetables VS couches lavables
- \*Présentation des différents modèles de couches lavables et de leur usage au quotidien
- \*Temps d'échange autour d'un pot

**Inscription obligatoire !**

**Pour réservation et informations complémentaires,  
contactez Aurore Brenet au 03.83.71.43.62  
ou par mail aurore.brenet@cc3m.fr.**

### Les idées reçues

**L'entretien des couches lavables est polluant :**

**FAUX**

L'éco bilan lié à la bonne utilisation des couches lavables est meilleur, même en tenant compte des consommations énergétiques et en eau nécessaires.



**Les couches lavables ne sont pas aussi efficaces, les fuites sont fréquentes :**



Elles sont munies d'élastiques pour adapter le change à la morphologie de bébé. De plus, la culotte de protection est imperméable et protège des fuites.

**L'utilisation des couches lavables demande un investissement plus important en temps :**

**FAUX**

Changer l'enfant ne demande pas plus de temps qu'un linge habituel. Le feuillet sale est jeté et les couches lavées 2 à 3 fois par semaine dans la machine. Elles peuvent être lavées avec le reste de votre linge !



Sources : support de communication  
COCOPAQ diffusé par l'Ademe



# ACHETER MOINS DE DÉCHETS

Acheter des produits pauvres en emballages c'est réduire la quantité de déchets que l'on ramène à la maison d'environ **26KG par personne et par an<sup>1</sup>** et ainsi réduire sa facture, **jusque 500€ par an et par personne d'économie sur le ticket de caisse !** Car le coût des emballages est souvent répercuté sur le prix d'achat.



## Les astuces pour un chariot malin au supermarché :



1 - Avant tout, prioriser les produits réutilisables, rechargeables et concentrés :

Préférez les torchons lavables et l'éponge à l'essuie-tout et aux lingettes, l'eau du robinet à l'eau en bouteille, les écorecharges et les concentrés pour vos produits ménagers.

2 - Éviter les produits suremballés et préférez le vrac.

Exemple : Préférez, pour la viande, le rayon à la découpe. Cela n'est pas forcément plus cher. Vous serez débarrassés des barquettes en polystyrène et pouvez même demander à être servi dans vos propres boîtes !

3 - Comparez le rapport poids/prix d'un même produit.

Souvent acheter en plus gros contenant revient moins cher et produit beaucoup moins de déchets ! Préférez les gros paquets de pâtes, de riz. (Attention cependant à ne pas acheter trop de denrées périssables.)

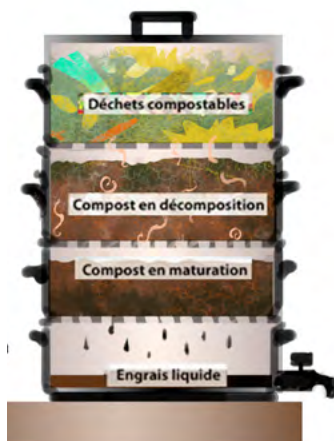
4 - Préférez les produits avec des emballages recyclables et /ou les plus légers possibles.

Ceci participera aussi à réduire le poids de votre poubelle noire. Préférez les boîtes d'œufs en carton, compostables et recyclables plutôt que les boîtes en plastique qui ne le sont pas, par exemple.



<sup>1</sup>Selon l'étude Suivi de 5 chariots d'achats illustrant différents comportements de consommation des ménages et analyse de leur contenu en déchets, réalisée pour le compte de l'ADEME par 13 Développement et A&B Méditerranée.

### Lombricomposteur



## COMPOSTER EN INTÉRIEUR C'EST POSSIBLE !

La CC3M attribue une aide pour l'achat d'un lombricomposteur (**55% de subvention, pour un montant maximum de 50 €**). Cette aide vise à offrir aux foyers du territoire, et notamment à ceux ne disposant pas d'espace extérieur, un moyen de réduire le poids de leurs ordures ménagères. Et oui, pour rappel **les déchets organiques représentent en moyenne 30% du poids des poubelles !**

**Un lombricomposteur** est une sorte de petite boîte avec des plateaux qui se superposent et dans lesquels vous allez disposer vos déchets de cuisine. Ceux-ci seront transformés en compost par les vers de fumier. Il est conçu pour la vie en appartement et s'y installe facilement.

**Si vous désirez acheter un lombricomposteur, contactez Aurore Brenet avant votre achat pour vous renseigner et faire la demande d'aide.**

[aurore.brenet@cc3m.fr](mailto:aurore.brenet@cc3m.fr)

# LES DÉCHETS DANGEREUX ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE POUR LES PARTICULIERS

## Connaissez-vous vraiment les déchets dangereux qu'il faut amener en déchetterie ?

Les déchets des particuliers acceptés dont :

- Les acides (Sulfurique, Oxalique, Sulfamique, Nitrique, Chlorhydrique, Phosphorique)
- Les régulateurs de PH
- Les aérosols (sauf ce qui se met sur la peau, se mange, se respire, sert à lubrifier ou à nettoyer)
- Les produits phytosanitaires avec la mention « emploi autorisé dans le jardin »
- Les produits pour piscine
- **Les travaux de la maison :** Les peintures, mastics, lasures, enduits et solvants
- **L'univers automobile :** l'antigel, le dégivrant, le liquide de refroidissement, le polish, les filtres à huile de voiture, et les huiles de moteurs, la peinture de carrosserie, l'anti-goudron
- Les emballages, bidons et matériel souillés (pinceaux, torchons ...)
- Les batteries
- Les radiographies
- Les piles
- Les déchets d'équipement électriques et électroniques

Cette liste est non-exhaustive. Le traitement des déchets chimiques est très complexe et encadré par une réglementation stricte. Les agents en déchetterie sont formés à reconnaître et trier les déchets dangereux, donc remettez-vous en à eux pour le tri de vos déchets !

Et bien sûr avant de jeter, pensez à donner ce qui peut encore servir et être utile à quelqu'un d'autre.

## Une question ?

Contactez  
la Communauté de Communes  
du lundi au vendredi  
De 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
**03 83 71 43 62**

Communauté de Communes  
**CC** Meurthe  
**3m** Mortagne  
Moselle  
[www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr)

